

LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN

VERS UNE DÉMATÉRIALISATION UNIFORME DES DÉMARCHES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AU NIVEAU EUROPÉEN

AUTEURS



BENOIT SERIZAY
benoit.serizay@wavestone.com

EMMANUELLE GAZAY
emmanuelle.gazay@wavestone.com

Homogénéiser, dématérialiser et fluidifier la passation des marchés publics au niveau européen, tels sont les défis à relever pour dynamiser la commande publique au sein de l'Union Européenne.

L'évolution de la réglementation concernant la **dématérialisation** de la commande publique entraîne de réels changements chez les acteurs publics et privés.

Une conduite du changement est alors nécessaire afin de garantir la bonne adoption des différents dispositifs. La directive 2014/24/UE, le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que loi de dématérialisation des marchés au 1^{er} octobre **exigent des entités publiques qu'elles s'engagent dans la dématérialisation des procédures administratives.**

LE MARCHÉ DUME EN EUROPE

1. Contexte

La direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de l'Union Européenne estime que la commande publique européenne représente plus de 2 015 milliards d'euros en 2015, soit 13,7 % du PIB de l'UE. Pourtant, les marchés publiés sur Tenders Electronic Daily, le supplément en ligne du journal officiel de l'UE dédié à la publication des appels d'offres issus de tous les pays membres, ne représentent que 349 milliards d'euros. Cela signifie qu'une grande majorité des appels d'offres émis ne sont pas aisément accessibles pour l'ensemble des entreprises concernées.

Les micro-entreprises* représentent :

93 % des entreprises dans l'UE

2/3 des emplois dans le secteur privé non-financier européen

63 % des emplois des entreprises non financières en France

* Les micro-entreprises : effectif < 10 personnes et chiffre d'affaires < 20 millions.

Afin de dynamiser la commande publique et d'inciter à la dématérialisation des marchés publics à l'échelle européenne, la Commission Européenne a créé un formulaire dématérialisé et standardisé, harmonisant la réponse administrative aux appels d'offres pour tous les pays membres : le Document Unique de Marché Européen. Plusieurs enjeux sont associés à son déploiement.

2. Simplifier et améliorer l'accès à la commande publique des micro-entreprises

Compte tenu de l'impact important des petites entreprises sur l'économie européenne, la Commission Européenne a défini l'accessibilité à la commande publique pour les TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) comme un de ses axes de travail privilégiés. Cette

démarche passe d'une part par la simplification et l'allègement des procédures administratives et d'autre part par la réalisation d'un formulaire unique, entièrement dématérialisé, commun à l'ensemble des pays membre de l'UE.

3. Dynamiser le secteur public à travers la commande publique

Gagner en compétitivité économique et technique

L'ouverture de la commande publique à toutes les entreprises minimise les risques de formation et de maintien de monopoles sur le territoire européen. Cette mise en concurrence entre les entreprises permet aux entités publiques de choisir entre des

offres plus diversifiées à la fois sur le plan financier et sur le plan technique. Il en résulte une commande publique moins coûteuse, favorisant le développement de nouveaux pôles de compétitivité.

Stimuler l'innovation

Face à l'augmentation du nombre de candidats aux appels d'offres, les entreprises ont tout intérêt à se différencier en proposant des services innovants. En France notamment, de nombreuses start-up spécialisées dans les *legal tech* et *civic tech* pourraient bénéficier de l'ouverture de la commande publique pour proposer de nouveaux services et concurrencer les grands acteurs du secteur, qui seraient ainsi à leur tour poussés à innover. Cette innovation ne peut que profiter aux structures publiques qui doivent rapidement faire face à l'évolution de la réglementation et de la relation usager/administration.

Dématérialiser pour gagner en valeur ajoutée

La dématérialisation de la commande publique est porteuse de réels gains de productivité pour chacune des parties

prenantes. Pour les entreprises, l'envoi de fichiers électroniques, la récupération automatique de certaines données administratives et la réutilisation d'informations précédemment indiquées aux services gouvernementaux (principe du « Dites-le-nous une fois ») représentent un gain de temps important. Quant aux entités publiques, la dématérialisation optimise également le processus métier des agents (pas de ressaisie, réutilisation des données, remplissage automatique, robotisation et utilisation de l'intelligence artificielle lors des contrôles...). Cela permet aux structures publiques de se focaliser sur des tâches à forte valeur ajoutée et d'automatiser les tâches les plus mécaniques et redondantes. Toutefois, pour que la transition s'effectue dans les meilleures conditions et que les effets positifs de la dématérialisation se fassent ressentir, une bonne conduite du changement est nécessaire.

Au-delà d'une amélioration des pratiques métiers, dématérialiser permet de réduire les coûts pour l'ensemble des acteurs de la commande publique.

Au-delà de l'amélioration des pratiques métiers, dématérialiser permet de réduire les coûts pour l'ensemble des acteurs de la commande publique. Selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), un service d'une centaine de personnes consommerait en moyenne de 10 000 à 25 000 euros de papier chaque année. En France, le coût des impressions inutiles atteindrait 400 millions d'euros par an. S'il est difficile de déterminer les économies chiffrées permises par la dématérialisation, il ne fait pas de doute que cette démarche est bénéfique au niveau financier comme au niveau environnemental.



LE DUME EN FRANCE

1. Les grands principes

En France, la Direction des Affaires Juridiques de Bercy a décidé d'accélérer la dématérialisation de l'ensemble du processus de commande publique par la mise en œuvre d'un Plan de Transformation Numérique de la Commande Publique. Ce plan est composé

de plusieurs actions dont l'une d'entre elles est la transposition à l'échelle nationale du Document Unique de Marché Européen (DUME).

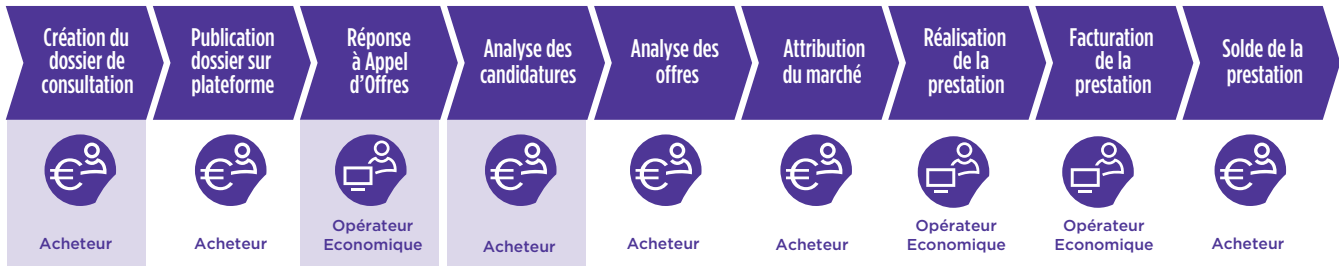
2. Qu'est-ce que le DUME ?

Le DUME intervient lors de la passation

de marché, en amont de la chaîne de la commande publique.

Il est utilisé pour la création du dossier de consultation pour les acheteurs et au moment de la réponse administrative à un appel d'offres pour les opérateurs économiques (entreprises).

Positionnement du DUME dans la chaîne de la commande publique



Utilisation possible du DUME

LE DUME : POURQUOI S'Y METTRE DÈS MAINTENANT ?

Désormais, tout acteur de la commande publique a la liberté de choisir entre trois méthodes de passation de marché : le DUME, le Marché Public Simplifié (MPS) et les documents de consultation (DC1, DC2).

Le DUME n'est pas encore obligatoire en France. Néanmoins, depuis octobre 2018, les structures sont dans l'obligation de mettre à disposition les documents de consultation au format dématérialisé pour les marchés de plus de 25 000 €. Anticiper l'arrivée du DUME permet ainsi de préparer au mieux les acheteurs des structures publiques. A

terme, le DUME a vocation à se substituer au MPS. Il représentera ainsi la seule méthode de passation de marché permettant de structurer et de conserver les données dès l'entrée de l'entreprise sur un marché public, ce qui autorise leur réutilisation ultérieure.

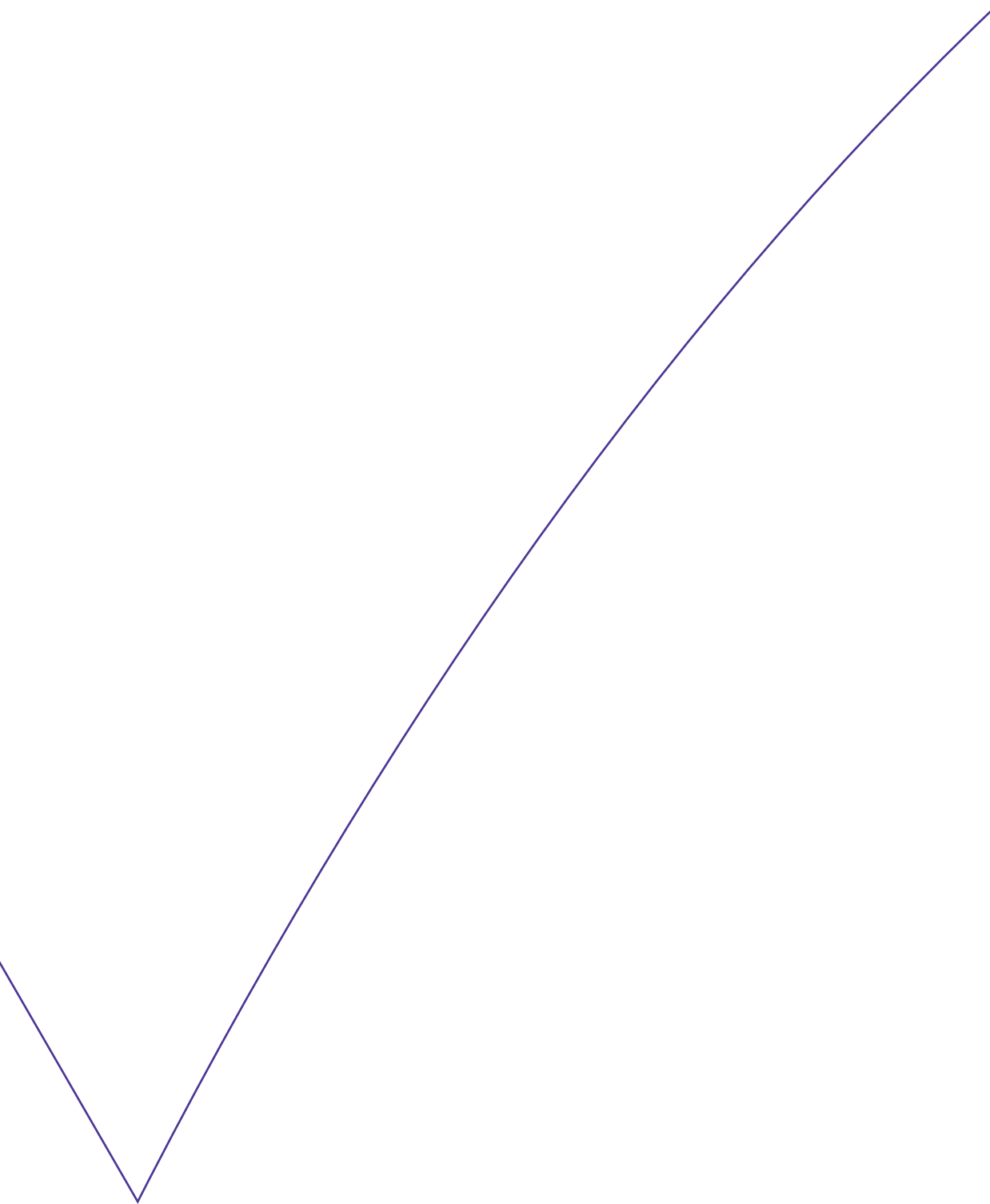
« DITES-LE-NOUS UNE FOIS »

Le DUME respecte le principe du « Dites-le-nous une fois » mis en place par la DINSIC : dès lors qu'une entité publique ou privée transmet une information à destination de l'Etat, celle-ci devra être partagée au sein des structures publiques pour être réutilisée sur d'autres demandes.

Comparaison des différentes méthodes de passation de marché

	DC 1,2	MPS	DUME
Service dématérialisé	●	●	●
Attestations non requises		●	●
Données réutilisables		●	●
Compatible à tout type de marché			●
Document Européen			●





WAVESTONE

www.wavestone.com

A propos de Wavestone
Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, Wavestone s'est donné pour mission d'éclairer et guider les grandes entreprises et organisations dans leurs transformations les plus critiques avec l'ambition de les rendre positives pour toutes les parties prenantes. C'est ce que nous appelons « The Positive Way ».

Wavestone rassemble 2 800 collaborateurs dans 8 pays. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe, et constitue le 1^{er} cabinet de conseil indépendant en France.

Wavestone est coté sur Euronext à Paris et labellisé Great Place To Work®.